

Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Cible ONU 6.3 – D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.

Indicateur 6.i3 : Conformité des dispositifs d'assainissement

Concepts et définitions

Définition

L'indicateur « **Conformité des dispositifs d'assainissement** » mesure d'une part le taux de conformité de la performance des ouvrages d'assainissement collectif (indicateur 6.i.3a) et d'autre part le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur 6.i.3b).

Concepts

Le **taux de conformité de la performance des ouvrages d'assainissement collectif** évalue la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Ce sous-indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge moyenne entrante en DBO5 (moyenne annuelle).

Le **taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif** évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement rapportée au nombre total d'installations contrôlées. Ce taux de conformité traduit donc la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser.

Champ

France (métropole + DOM).

Commentaires

L'approche de l'assainissement par le taux de conformité des dispositifs d'assainissement a pour objectif de rendre compte de l'efficacité du traitement des eaux usées en France. Elle vise notamment à repérer les écarts à la réglementation, c'est-à-dire les réseaux de collecte des eaux usées qui n'aboutissent pas encore à des stations d'épuration ou des logements non raccordés à un réseau et sans équipement d'assainissement non collectif. Cet indicateur est d'autant plus intéressant qu'il met en avant la situation des DOM vis-à-vis de l'assainissement collectif.

Cet indicateur est proche de l'indicateur onusien 6.3.1 « Proportion des eaux usées traitées sans danger ».

Méthodologie

Méthode de calcul

Le **taux de conformité de la performance des ouvrages d'assainissement collectif** résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge moyenne entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité des STEU étant pré-renseignée automatiquement par les services de l'État à partir des données ROSEAU.

Formule de calcul : moyenne de la conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales, pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage.

Plus d'informations dans la [fiche indicateur « Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU » \(P205.3\)](#).

La définition de la « conformité » retenue pour le calcul du **taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif** est celle définie dans l'arrêté du 2 décembre 2013.

La méthode de calcul a subie une évolution depuis 2012 :

- Formule de calcul jusqu'en 2012 : nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité / nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service x 100
- Formule de calcul à partir de 2013 : (nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement) / nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service x 100.

Plus d'informations dans la [fiche indicateur « Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif » \(P301.3\)](#).

Le détail des hypothèses retenues sur les données pour le calcul des valeurs de cet indicateur est précisé en annexe 8 des [rapports Sispea](#).

Désagréations retenues

Aucune.

Désagréations territoriales

Par département, par région.

Source des données

Description

Le taux de conformité de la performance des ouvrages d'assainissement collectif est un indicateur de performance suivi et diffusé via Sispea par l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement (P205.3). L'ensemble des données sont issues du réseau organisé de surveillance de l'assainissement urbain (ROSEAU).

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est un indicateur de performance, suivi et diffusé via Sispea par l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement (P301.3).

L'indicateur est calculé à partir de l'ensemble des données produites par les collectivités compétentes en matière d'assainissement non collectif et de l'Opérateur du service public d'assainissement non collectif.

Périodicité

Annuelle.

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace)

Les indicateurs de performance des services d'eau potable et d'assainissement sont définis dans le décret du 2 mai 2007 et précisés dans l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement. Les valeurs obtenues pour ces indicateurs sont ainsi comparables dans le temps et dans l'espace.

Références / Publications

- [Rapport national de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement](#) (dernière édition juin 2024).
- Observatoire national des services d'eau et d'assainissement :
 - [Données en open data](#).
 - [Médiathèque](#).